



Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides

Avec l'adoption du Plan handicap, la Région Rhône-Alpes s'engage à favoriser l'égalité entre personnes handicapées et personnes valides.



Rhône-Alpes ^{Région}

la Citoyenne

La Région Rhône-Alpes s'engage à mobiliser l'ensemble de ses politiques pour adapter l'environnement de vie de tous les Rhônalpins et changer le regard sur le handicap.

les chiffres

10%

de la population est reconnue handicapée en Rhône-Alpes.

2 x plus

touchées par le chômage en France, les personnes handicapées ont aussi souvent un niveau de formation inférieure.

40%

des Rhônalpins ont été, un jour ou l'autre, confrontés à une situation handicapante.

"Avec l'adoption d'un Plan Régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et valides, animé par Marie-Odile Novelli, Vice-Présidente déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et au logement, la Région Rhône-Alpes veut «faciliter la cité» à tous.

Elaboré dans la concertation avec la Commission Extra-Régionale du Handicap, ce Plan témoigne de l'engagement et de la détermination du Conseil régional à changer le regard sur les personnes handicapées et à mettre en œuvre des projets innovants en matière de formation, d'emploi, d'accessibilité, de déplacements ou de loisirs.

Car nous n'oublions pas que 10% de la population déclare souffrir d'un handicap. C'est pourquoi nous avons décidé d'agir au plus près des réalités quotidiennes."



Jean-Jack Queyranne
Président du Conseil régional
Député du Rhône – Ancien ministre

Soutenir

les porteurs de projets
dans le secteur du handicap

Favoriser

l'accès des personnes handicapées
à l'école et à la formation
pour les conduire vers l'emploi

Développer

l'accessibilité du cadre de vie

Trois mots d'ordre pour plus d'égalité
entre les personnes handicapées
et les personnes valides.



Toujours plus pour le

2 ans

Le laps de temps donné pour augmenter de 30 % l'accès des personnes en situation de handicap aux formations.

Charte qualitative d'accueil

C'est la définition des conditions essentielles contribuant à une qualité d'accueil des personnes handicapées dans les établissements de formation établie avec le CRDI (Centre de Ressources, de Développement et d'Information).

600

Le nombre souhaité de jeunes handicapés en apprentissage d'ici décembre 2009.

200

Le nombre de CARED* mobilisés pour construire un programme de formation sur mesure au bénéfice des personnes en situation de handicap.

+ pour la formation et l'emploi...

... c'est donner les moyens humains et techniques pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une offre régionale de formation et à un emploi durable. Un accueil de qualité au sein des établissements de formation doit être garanti pour que chacun puisse s'intégrer rapidement et être autonome dans son environnement de formation.

Faciliter l'accès de tous les publics à la formation, c'est donner à chacun l'opportunité de faire un pas vers l'emploi.

Plus d'action, plus d'accompagnement

- Accompagnement des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'intégrer un milieu de travail dit "ordinaire".
- Instauration d'un véritable processus d'identification des individus concernés.
- Orientation renforcée vers la mesure régionale CARED*

- Soutien apporté aux structures de travail protégé, notamment par le financement de projets de création ou d'extension, liés à l'activité de production.
- Accompagnement spécifique d'une cinquantaine de travailleurs handicapés par an, à compter de la signature de leur contrat de travail.

*Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable.



Questions à Miguel FERNANDEZ Président de l'EASI* de Seyssinet (38)

Quel est le fonctionnement de votre structure ?

Notre structure est une entreprise adaptée. A ce titre, elle fonctionne en majeure partie sur son activité commerciale de production, allant de la sous-traitance industrielle à la prestation de service.

Quel est le profil de vos salariés ?

Nos salariés sont des travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Tous deviennent sociétaires de notre structure et se positionnent sur des parcours professionnels adaptés. Leurs objectifs sont de développer leurs compétences professionnelles et d'évoluer au sein de l'entreprise adaptée, voire même d'intégrer une entreprise du milieu ordinaire, dite "normale".

En Rhône-Alpes, quelles sont les principales problématiques quand on parle de l'emploi des personnes handicapées ?

Je ne pense pas qu'il y ait de spécificité rhônalpine. Au contraire, Rhône-Alpes bénéficie de bassins industriels assez riches, contrairement à d'autres régions. La principale problématique est le niveau de formation ou de qualification, qu'il faut pouvoir élever, auquel s'ajoutent parfois des problèmes de transport ou de mobilité des personnes handicapées.

En matière d'insertion des personnes handicapées, y'a-t-il urgence à agir ?

Je dirais plutôt qu'il est important de continuer d'agir, et surtout de favoriser les expériences et les démarches innovantes !

*EASI : Entreprise Adaptée de Sous-traitance Industrielle.

handicap, le reflexe citoyen !

Le nombre de sites labellisés
"Tourisme et Handicap"
sur le territoire rhônalpin.

150

HQU

La démarche de Haute Qualité d'Usage repose sur une approche participative dans laquelle les besoins de l'utilisateur sont placés au cœur des décisions d'aménagement des espaces.



rhonealpes.fr
Toujours plus
pour le handicap

+ pour l'accessibilité

... c'est avant tout renforcer le confort de chacun en travaillant à la mise en accessibilité progressive des lieux publics (lycées, haltes et gares de Rhône-Alpes) et des moyens de transports (Transports Express Régionaux-TER) dont la Région a la charge ; en assurant l'offre de logements adaptés dans le parc public et privé.

Plus d'action, plus de liberté

- Liberté de se déplacer où on veut, quand on veut grâce à un accès plus simple aux différents moyens de transport. L'étude de la chaîne de déplacement et une mise en accessibilité progressive des réseaux de transport et des gares renforcent les liens entre les personnes en situation de handicap et le territoire rhônalpin.
- Liberté de vivre pleinement ses études à travers l'amélioration du cadre de vie des étudiants en participant au développement de l'offre de logements gérés par les CROUS.
- Liberté de se sentir bien chez soi en encourageant la construction de bâtiments respectueux des principes de Haute Qualité d'Usage.

+ pour les loisirs

... parce que s'épanouir en Rhône-Alpes, c'est pouvoir pratiquer un sport, se cultiver et visiter des sites d'exception. La Région a opté pour le développement d'une politique touristique régionale complète et innovante avec la création de véritables "Territoires de tourisme et de loisirs adaptés".

Plus d'action, plus d'émotion

- Émotion et évasion grâce à une offre touristique mieux adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap. En Rhône-Alpes, afin de répondre à une logique de séjour, un Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés devra au minimum justifier d'une offre d'hébergement, de restauration, de prestations touristiques et de loisirs, accessible à tous.

Questions à Farouk YAHYAOUI Représentant associatif

Il participe au groupe de travail "associations" mis en place par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Régional d'Accessibilité du réseau TER.

On entend beaucoup parler d'accessibilité des espaces publics. Est-ce une réalité au quotidien ?

Oui, tout à fait. L'accessibilité est présente grâce à des modules de cheminement intérieur et extérieur (modules sonores pour les publics non ou mal voyants, etc.) ; il existe néanmoins de nombreux retards.

Quels sont les principaux retards pris en France sur cette question ?

Bien qu'aujourd'hui des avancées soient perceptibles, des failles subsistent en terme d'accessibilité dans le domaine des transports mais surtout dans l'accès aux petits commerces, aux distributeurs automatiques de billets, aux billetteries des lieux culturels, aux logements et aux lieux administratifs. Les personnes en situation de handicap éprouvent aussi souvent des difficultés sur leur lieu

de travail. Une réelle prise de conscience s'est faite dans les esprits et des améliorations sont à l'étude mais cela prend du temps et peut paraître très long pour les personnes handicapées.

Pour vous, quand peut-on dire qu'un espace est réellement accessible ?

Selon moi, est accessible tout lieu où une personne en situation de handicap est autonome, n'a pas besoin de l'assistance d'un tiers.

Qu'est-ce que la chaîne de déplacement ?

C'est partir d'un point A et pouvoir arriver à un point B sans encombre, ni difficultés. C'est donc une chaîne qui n'a aucun maillon manquant.

Le temps de la concertation

En 2006, le premier forum du handicap, réunissant plus de 250 participants, a permis d'associer les Rhônalpins à une démarche participative ambitieuse. A la suite de cette rencontre s'est formée une commission extra régionale du handicap, composée de citoyens, d'associations et de partenaires professionnels.

Dans la continuité de cette phase de concertation, un plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides a été voté en 2007. Il se décline autour de cinq grands axes de travail :

- 1 . Favoriser l'accès à l'information et accompagner les porteurs de projets dans le secteur du handicap.
- 2 . Faire de la Région un employeur, un maître d'ouvrage et un acteur exemplaire pour l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides.
- 3 . Contribuer à l'intégration des personnes handicapées au monde du travail par la formation et l'emploi.
- 4 . Favoriser l'autonomie des personnes handicapées par l'accès au logement, au transport, au tourisme et aux loisirs adaptés.
- 5 . Enfin, soutenir les initiatives en faveur de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité, par la culture et le sport.

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes et ses partenaires travaillent à la mise en œuvre du plan d'actions, défini dans le cadre de ce plan régional, et adopté en septembre 2008.

Le temps de l'action

L'égalité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides représente un enjeu important pour la Région Rhône-Alpes qui souhaite faciliter le quotidien de tous ses citoyens et changer leur regard face au handicap.

C'est la raison pour laquelle elle met en œuvre cette politique, en apportant son soutien à plus de 60 actions liées à la formation, l'emploi, l'accessibilité et les loisirs.

Pour en savoir plus

Connectez-vous sur le site de la Région Rhône-Alpes :

www.rhonealpes.fr

(rubrique LA REGION EN ACTION)

Rhône-Alpes ^{Région}

la Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
78 route de Paris - BP19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone 04 72 59 40 00 / Télécopie 04 72 59 42 18